

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-1640/SG/PRI portant agrément de la Société de Transit et d'Acconage Réunis (STAR) en qualité de manutentionnaire dans le port de Commerce de Djibouti.

n° 75-1640/SG/PRI

Ministère  
MINISTERE DU PORT ET DES REGIS INDISTRUELLES

Date de publication  
20 août 1975

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1975

Date du numéro  
10 septembre 1975

### TEXTE INTÉGRAL

La Société de Transit et d'Acconage Réunis (STAR) est agréée en qualité de manutentionnaire dans le Port de Commerce de Djibouti.